Municipalité de Saint-Côme
1673, 55e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS. / DIR. GÉN.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **mardi 1er février 2022 à 19h00,** au 2e étage de l'Hôtel-de-Ville en huit clos afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur et dûment convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Vanessa Leclerc, *conseillère siège no 2*
Mario Baillargeon, *conseiller siège no 3*
Karen Mc Gurrin, *conseillère siège no 4*
Chanel Fortin, *conseillère siège no 5 - Absente*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 675-2021 acquisition de lots pour les sentiers de plein air
4. Taux intérêts 2022
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 026-2022-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 675-2021 ACQUISITION DE LOTS POUR LES SENTIERS DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 675-2021 « Règlement d'emprunt ayant pour effet de décréter un emprunt et un investissement pour l'acquisition de lots de sentiers de plein air ainsi

Municipalité de Saint-Côme
1673, 55e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÈS. / DIR. GÉN.

que pour un bâtiment d'accueil pour un montant de 390 000 $ » afin d'inclure les numéros de lots que la municipalité désire acquérir de par ce règlement;

CONSIDÉRANT que le titre du règlement et l'estimation détaillée doivent spécifier les numéros de lots que la municipalité désire acquérir avec ce règlement d'emprunt;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 027-2022-02

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le titre du règlement numéro 675-2021 est remplacé par le suivant : « Règlement d'emprunt numéro 675-2021 ayant pour effet de décréter un emprunt et un investissement de 390 000 $ pour l'acquisition des lots numéros 6 486 565, 6 486 567, 6 486 570 et 6 486 572 de sentiers de plein-air ainsi que pour un bâtiment d'accueil ».

QUE l'article 2 du règlement numéro 675-2021 est remplacé par le suivant : Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition des lots numéros 6 486 565, 6 486 567, 6 486 570 et 6 486 572 pour les sentiers de plein-air ainsi que pour un bâtiment d'accueil, tel qu'il appert à l'évaluation des coûts (Annexe 1) préparée et signée par Martin Bordeleau, le maire et Marie-Claude Couture la directrice générale de la Municipalité de Saint-Côme.

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté

4. TAUX INTÉRÊTS 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme doit déterminer le taux d'intérêt pour tout compte en souffrance pour l'année 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 028-2022-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le taux d'intérêt applicable sur tout compte en souffrance durant l'année 2022 soit établi à neuf pour cent (9%) et que le taux de pénalité applicable soit établi à cinq pour cent (5%).

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Municipalité de Saint-Côme
1673, 55e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÈS. / DIR. GÉN.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dg@stcomelanaudiere.ca

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 029-2022-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière